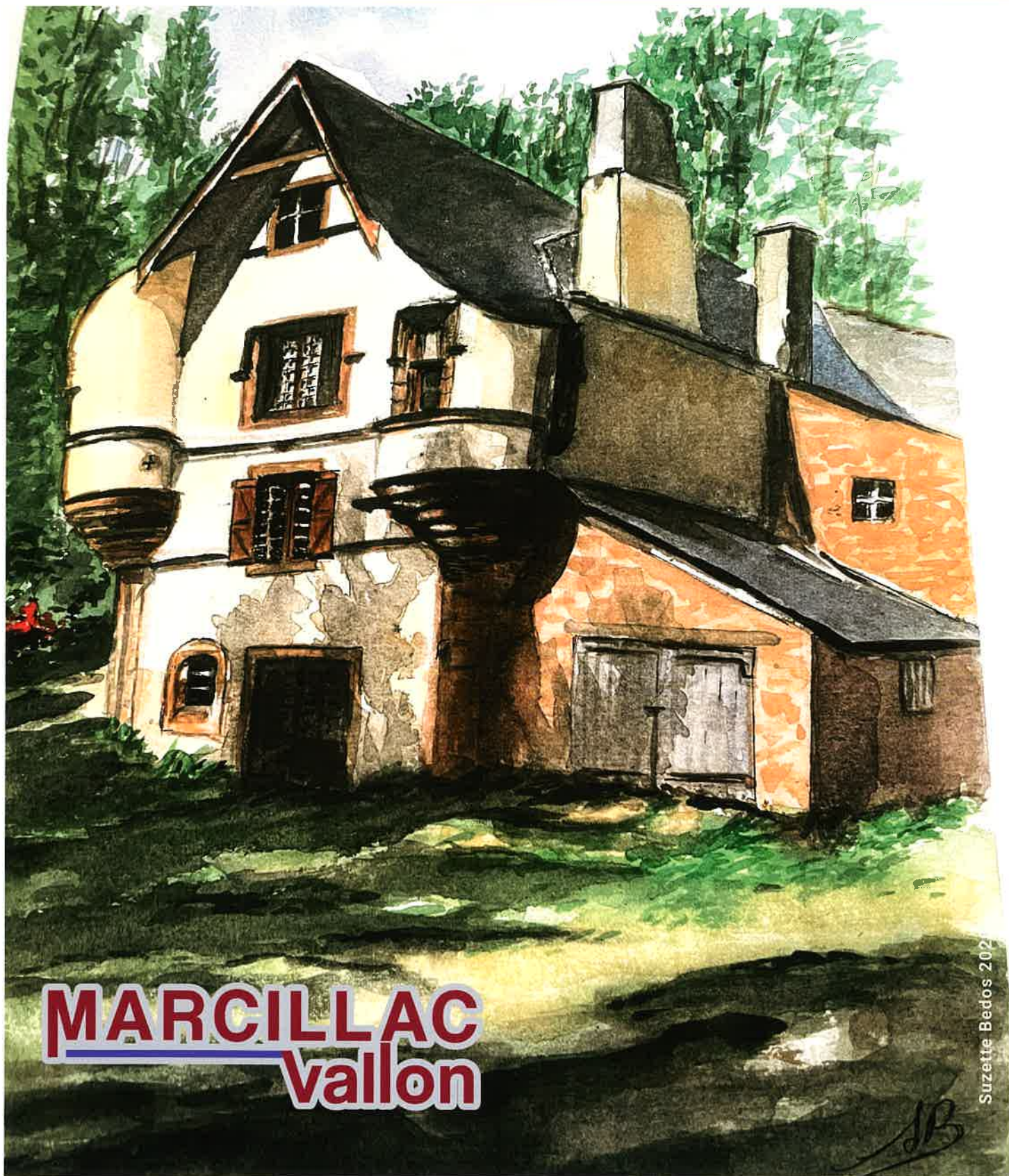


INFORMATIONS MUNICIPALES



MARCILLAC
vallon

Suzette Bedos 2021

Avril - Mai - Juin 2021

INFOS MUNICIPALES

Edito, budget,
projets, éclairage public,
PLUi,
petites villes de demain.....

LA VIE DE LA COMMUNE

Feux de jardins, adressage,
conseil municipal des jeunes,
La vie en Ephad, patrimoine
associations.....

Notre couverture

Le tableau du Moulin de la Roque

Suzette BEDOS est une des figures de Marcillac. Tout le monde se souvient d'elle quand elle assurait ses fonctions à la perception.... C'est aussi une habitante passionnée qui s'est fortement investie dans le milieu associatif que ce soit le multi accueil des enfants dont elle fut une des fondatrices, mais aussi comme bénévole pendant près de 40 ans à l'ADMR de Marcillac.

Elle possède également de nombreux violons d'Ingres et notamment la peinture. Peint à l'huile ou à l'aquarelle ses tableaux sont admirés par beaucoup. Ses nombreuses représentations des paysages locaux, de la vigne, du patrimoine architectural du cru, sont autant de témoignages de son talent artistique.

Sa peinture de la couverture est une représentation du moulin de la Roque proche du Créneau aux abords de la route de Rodez.

À l'origine, en 1341 le moulin de la Roque était tenu par le prieur de Combret. Au début du XVI^e siècle ses propriétaires ont fait bâtir l'actuel corps d'habitation avec des tourelles sur les pignons. Suite à un incendie les tourelles ont été tronquées mais elles confèrent toujours à l'édifice, ses allures de petit château. Le moulin de la Roque fait partie des quatre moulins de la commune de Marcillac qui fonctionnaient encore au XIX^e siècle

Directeur de publication : **JP PERIE**

Conception réalisation : **Coup de Pub - Valady**

Imprimé sur papier issu de forêts gérées durablement

Dépôt légal à parution

2^e trimestre 2021 - Tous droits réservés

● Edito

Chers habitants de Marcillac-Vallon et de ses hameaux,

Il est difficile de commencer cet éditorial sans penser que nous vivons sous un régime de contraintes sanitaires depuis un peu plus de 1 an. Les conséquences ont été malheureuses pour certains et d'autres vivent ce moment de restrictions ou de maladie plus ou moins bien. La vaccination que d'aucuns craignent nous permettra de nous en sortir tous ensemble.

Ce numéro est le deuxième d'une série que vous allez maintenant recevoir tous les trimestres ; nous espérons que les difficultés de distribution du premier numéro sont maintenant derrière nous.

Nous aurions dû avoir une réunion publique pour débattre de la priorité des projets pour notre commune, entre l'ancien presbytère, la mairie ou la salle des fêtes. Les circonstances en ont décidé autrement. Il nous faut donc avancer car les semaines s'écoulent.

Pour des raisons d'utilité collective nous proposons de commencer par l'ancien presbytère dont nous devrions recevoir les clefs vers la fin de 2024. La réalisation de ce chantier permettra de loger décentement l'École de Musique, l'Harmonie, la Bibliothèque et de dégager quelques locaux pour des associations. Plus de détails sur les projets vous sont donnés plus loin et seront également disponibles sur le site internet.

Un de nos engagements est d'être plus participatif. Là aussi le contexte nous l'interdit. Mais la communication doit continuer à passer entre nous. Tous les conseillers municipaux sont à votre écoute, nous sommes régulièrement sur le marché du dimanche matin, le téléphone, la mairie, le site internet sans oublier la permanence des élus le dernier samedi de 10h à 12h..., les moyens sont là.

Nous avons rencontré quasiment toutes les associations ; certaines se sont émues du niveau de la subvention. Les règles d'attribution ont été définies par nos prédécesseurs et nous les avons scrupuleusement suivies. En revanche nous répétons que nous sommes prêts à participer, au-delà de ces montants, à tout projet qui contribuerait au "Bien vivre à Marcillac".

Le PLUi qui remplacera le PLU au niveau intercommunal est en cours d'élaboration, un article spécial de cette édition, y est dédié; un questionnaire joint à ce bulletin vous permettra d'exprimer votre opinion. Remplissez-le et retournez-le à la mairie ou à la Communauté de Commune.

Je vous laisse découvrir la suite.

Votre maire. **Jean-Philippe Périé**

NB: Les articles des élus de la minorité municipale sont publiés in-extenso, nous nous réservons le droit de répondre dans le numéro suivant si cela s'avérait utile et constructif.

● Budget primitif de 2021

Les dotations de l'État et les données de la fiscalités pour la compensation de la suppression progressive de la taxe d'habitation n'étant pas encore communiquées par les services gouvernementaux, le budget 2021 de la commune ne pourra pas être voté avant le 8 avril.

Trop tard pour permettre une diffusion dans ce bulletin.

Le détail des frais de fonctionnement et le contenu du plan d'investissement seront donc communiqués dans les informations trimestrielles diffusées début juillet 2021. Dans l'intervalle pour ceux qui le souhaitent, le budget sera disponible, sur le site Internet de Marcillac-Vallon, courant avril.

Les comptes 2020 ont été votés lors du Conseil Municipal du 18 mars dernier.

● Projets et travaux

La présentation du suivi des projets a été revue pour être au plus près du programme « Petites Villes de Demain » (PVDD) par ailleurs couvert dans un autre article. Vous trouverez le tableau détaillé de ces opérations sur le site internet mais nous dressons, ci-après, la liste de ce qui est maintenant terminé ou en bonne voie d'achèvement. Comme nous l'avons déjà dit, il est nécessaire de disposer d'une vision globale à long terme et d'étayer tous les projets par des dossiers et études qui supporteront ces actions.

Pour l'instant les priorités inscrites dans le programme PVDD sont:

- l'immeuble rose: étude de faisabilité achevée, bilan énergétique en cours, coût estimé TTC 700 000€.
- l'ancien presbytère: pré-programme et bilan énergétique achevés, premiers rendez-vous projets fin mars, coût estimé TTC 1 200 000€.
- la mairie: étude de faisabilité achevée, bilan énergétique en cours, coût estimé TTC 1 500 000€; nous allons aussi étudier une alternative moins coûteuse.
- la sécurisation de la traversée du bourg, coût estimé TTC 650 000€.
- le centre bourg.
- le local associations.

Mais ceci n'inclut pas tout et notamment la Place du Cruou et le jardin de la Mairie. Comme vous le savez le dallage ne permet pas une charge importante sur la partie ruisseau; nous allons donc l'aménager en espace convivial qui était l'objectif initial et allons apporter du fleuri côté habitations. Comme indiqué récemment nous voulons retrouver le concept du tonneau et de la vigne mais nous devons conserver "la buvette". Nous nous sommes engagés à ne pas détruire les réalisations anciennes. Vous avez dû voir les employés municipaux à l'oeuvre dans les jardins de la mairie.

	Etudes	Devis	Délibéré	Prêt à démarrer	Démarré	Terminé
Toit Jean Auzel		✓				
Adressage					✓	
Balayeuse						✓
Débroussailleuse						✓
Défibrillateurs						✓
Effarouchage pigeons					✓	
Panneaux lumineux						✓
Site internet						✓
Vidéo sécurité			✓			
VPI Jean Auzel			✓			✓
Plan pluri-annual de réfection des chaussées		✓				

La liste exhaustive des dossiers en cours est disponible sur le site de la mairie:

<https://www.marcillacvallon.fr/vie-municipale/travaux-et-projets/>.



● Rénovation de l'éclairage public

La commune a engagé avec le SIEDA des travaux de rénovation de l'éclairage public dans le but de faire des économies de fonctionnement.

Actuellement, 40 % des installations ont plus de 20 ans et 30 % ont entre 10 et 20 ans. Certaines lampes consomment jusqu'à 250 W.

Un programme de rénovation a été établi avec le SIEDA. Celui-ci se fera par tranches sur plusieurs années.

Les luminaires n'étant pas adaptés aux lampes LED, ils seront changés.

La première tranche de travaux qui concerne les lampadaires consommant le plus, soit environ 69 points lumineux, débutera au début de l'été par l'avenue Gustave Bessières, le cimetière, le quartier Beausoleil et la route de Foncourieu. Les nouvelles lampes LED qui ne consomment que 44 W permettront de baisser l'intensité de l'éclairage la nuit de 30 ou 50 % suivant les zones.

Dans le centre ville les lanternes seront remplacées par des modèles semblables, sans vitre, adaptées à éclairage LED lors d'une autre tranche de travaux.

Sur le plan financier, ces investissements sont subventionnés à hauteur de 60 % par le SIEDA. Le coût d'installation de la première tranche s'élève ainsi à 24 173 € et sera amorti en 5 à 6 ans grâce aux économies réalisées sur la consommation électrique.

De ce fait, l'impact environnemental de notre village va diminuer.

● Tout savoir sur le PLUi

Aménagement du territoire : des évolutions en cours

A l'échelle régionale : finalisation du programme OCCITANIE 2040

Le Conseil Régional d'Occitanie est en train de finaliser le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) - Occitanie 2040. Ce projet s'articule autour de 2 grands axes stratégiques :



- Renforcer l'égalité des territoires : limiter la surconcentration dans les métropoles et valoriser le potentiel de développement de tous les territoires notamment ruraux, tout en portant une attention particulière à la sobriété foncière.
- Proposer un nouveau modèle de développement pour répondre à l'urgence climatique. La Région Occitanie ambitionne notamment de devenir la première Région à énergie positive d'Europe.



A l'échelle départementale : mise en œuvre du SCOT Centre Ouest Aveyron

Le Conseil Syndical du PETR Centre Ouest Aveyron a approuvé le 6 février 2020 le projet de **S**chéma de **C**ohérence **T**erritoriale, à l'échelle de 9 intercommunalités représentant près de 155 000 habitants. Il fixe à l'échelle du bassin de vie les grandes orientations d'aménagement du territoire pour les 15 prochaines années et vise, plus particulièrement, à rechercher un équilibre entre le développement des zones urbaines, des activités économiques et des zones naturelles. Le SCOT Centre Ouest Aveyron s'impose par un principe de compatibilité aux documents d'urbanisme du territoire et par voie de fait au PLU de la commune.

A l'échelle locale : l'élaboration du PLUi



L'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLUi) a débuté par la réalisation d'un diagnostic territorial permettant d'établir un état des lieux de la situation de la Communauté de Communes : forces, faiblesses du territoire, besoins et attentes des habitants, définition des enjeux économiques, environnementaux, sociaux (...). Les premiers résultats montrent des tendances plutôt positives :

Population : La Communauté de Communes Conques Marcillac compte près de 12 000 habitants, une croissance régulière de sa population ces dernières années (+0,4% par an), un revenu médian par habitant de 21 380 € (contre 20 640 € à l'échelle de l'Aveyron).

Focus Marcillac : Une population en hausse, 1 721 habitants au 1er janvier 2021 (près de 15% de la population intercommunale habite la commune).

Habitat : 7 209 logements dont près de 20% de résidences secondaires confirmant le caractère touristique du territoire et un peu plus de 9% de vacances.

Focus Marcillac : Un nombre de logements vacants légèrement supérieur aux moyennes locales et nationales ; la reconquête du foncier bâti délaissé apparaît donc comme un enjeu majeur pour la commune et son attractivité.

LES OBJECTIFS du SCOT :



Economie : un taux de chômage relativement bas (6,2% contre 13,9% à l'échelle nationale) mais une faible concentration de l'emploi ; plus de la moitié des actifs habitants la Communauté de Communes ne travaillent pas sur le territoire. Si l'intercommunalité est attractive pour vivre, il reste encore un enjeu fort en matière d'emploi.

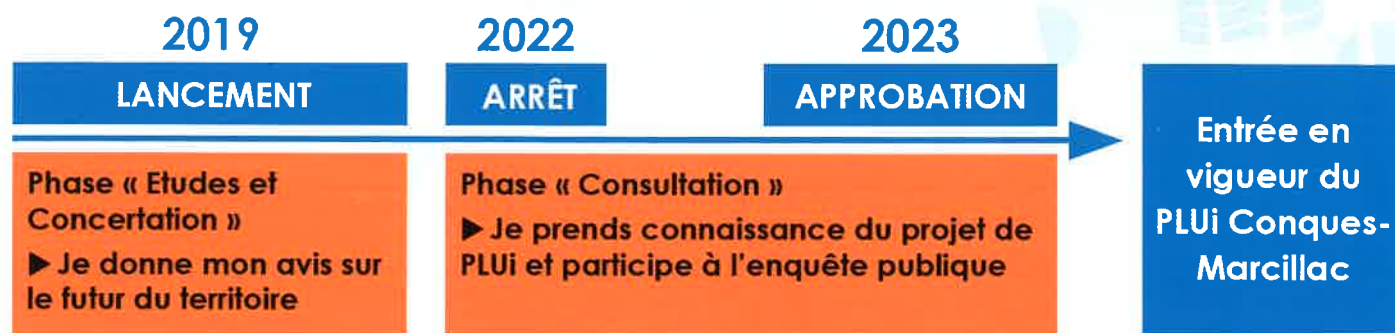
Focus Marcillac : Une très forte concentration de l'emploi ; la commune offre plus d'emplois qu'elle ne compte d'actifs. Marcillac-Vallon constitue indéniablement l'un des principaux pôles d'attractivité économique du bassin de vie.

Occupation du sol : une dominance générale des espaces agricoles (plus de 56% des sols) et un couvert forestier très présent dans la partie Nord du territoire intercommunal (34% des sols) - une faible artificialisation des terres (un peu plus d'une centaine d'hectares artificialisés ces 10 dernières années).

Focus Marcillac : une artificialisation très contenue, 5 ha artificialisés sur les 10 dernières années

L'élaboration du PLUi se poursuit en 2021 avec la finalisation du diagnostic, l'organisation des débats autour du projet d'aménagement du territoire et la définition de propositions en matière de règlement et de zonage.

► La procédure d'élaboration du PLUi



Retrouvez toutes les informations sur la situation du territoire et la démarche d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal dans le guide complet du PLUi Conques-Marcillac, sur le site de la mairie.

Participer ou donner votre avis

L'élaboration du PLUi est un moment privilégié d'informations et d'échanges pour tous les acteurs du territoire : habitants, élus, usagers, entrepreneurs... Donnez votre avis sur l'évolution du territoire de Conques-Marcillac :

En remplissant le questionnaire HABITANTS (cases à cocher) inséré dans ce bulletin trimestriel ou disponible en mairie ou sur le site de la mairie <https://www.marcillacvallon.fr/>

- par courrier : Maison du territoire – 28, avenue Gustave Bessiere – Marcillac-Vallon
- par mail : plui.ccm@gmail.com
- Dans les registres disponibles à la Mairie ou la Maison du territoire

● Un programme ambitieux



Avec 19 autres communes de l'Aveyron, Marcillac-Vallon a été sélectionnée dans le cadre du programme Petites Villes de Demain. Au niveau national il s'agit de 1600 communes ou intercommunalités.

À l'initiative de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires ce programme, qui durera 6 ans, a pour vocation de "redonner vie au centre-ville et territoires alentours en améliorant les conditions de vie et en accompagnant les collectivités dans des trajectoires dynamiques et respectueuses de l'environnement". "Ouf !"

Ce programme va nous aider à structurer nos projets, à construire une vue opérationnelle sur le long terme et les réaliser plus vite. Un des points de passage obligatoire du programme est le recrutement d'un chef de projet (financé à 75%) pour nous assister dans le montage des dossiers, leur suivi et leur réalisation technique. Rappelez-vous, nous avons dit qu'un des freins à la réalisation des projets résidait dans notre capacité à orchestrer un maximum de projets. Le programme est assorti de supports de financement spécifiques renforcés. La première étape consistait en la signature du contrat d'adhésion (en cours) qui nous permettra de lancer le recrutement.

● Feux de jardins, écobuage

Quelle réglementation pour les feux de plein air ?

Le printemps arrive et avec lui les plaisirs du barbecue..., et malheureusement, aussi, les odeurs âcres des feux de jardin. C'est le moment où l'on voit, par endroit, s'élever des colonnes de fumées qui envahissent le voisinage et les maisons.

Il est tentant de vouloir se débarrasser de ses résidus de coupes en les brûlant à l'air libre.

Cette pratique est cependant interdite pour les particuliers en vertu de l'arrêté préfectoral du 7 janvier 2021 qui fixe la réglementation des feux de plein air en Aveyron. Le texte complet est disponible sur le site internet de la commune.

Toutefois les feux de cuisson et de loisirs sur les terrains bâtis privés sont autorisés lorsque la vitesse du vent est inférieure à 25 Km/h en moyenne.

		Toute l'année par vent >40 km/h	1 ^{er} janvier au 28 février	1 ^{er} mars au 30 avril	1 ^{er} mai au 14 juin	15 juin au 30 septembre	1 ^{er} octobre au 31 décembre
Propriétaire ou ayant droit	Communes appartenant au massif Millau Grands Causses au massif Saint Affricain, au massif sud	INTERDICTION	DÉCLARATION EN MAIRIE	AUTORISATION DELIVRÉE PAR LA MAIRIE	DÉCLARATION EN MAIRIE	INTERDICTION	DÉCLARATION EN MAIRIE
	Autres communes	INTERDICTION	DÉCLARATION EN MAIRIE	AUTORISATION DELIVRÉE PAR LA MAIRIE	DÉCLARATION EN MAIRIE	AUTORISATION DELIVRÉE PAR LA MAIRIE	DÉCLARATION EN MAIRIE
Autres usagers Tout public	Toutes communes	INTERDICTION					

NB : Par propriétaire ou ayant droit il faut comprendre les professionnels agricoles et les particuliers propriétaires de terres agricoles.

Les cas dérogatoires ainsi que leurs précautions d'usage sont précisés dans cette directive et notamment les distances de sécurité. Se renseigner auprès de la mairie si vous êtes concernés.

● Pourquoi cette interdiction des feux de jardin ?

Brûler des déchets verts, surtout s'ils sont humides, dégage des substances toxiques pour les êtres humains et l'environnement (des particules fines notamment). Par exemple, brûler 50 kg de végétaux à l'air libre émet autant de particules fines que rouler pendant 14 000 km avec une voiture à essence neuve.

Il faut également tenir compte des possibles troubles de voisinage (odeurs ou fumées) et des risques d'incendie dans nos régions où la canicule est fréquente.

● Quelles sanctions en cas de non-respect de l'interdiction ?

La personne qui brûle des déchets verts à l'air libre s'expose à une amende de 450€ maximum. Si ses voisins sont incommodés par les odeurs, ils peuvent par ailleurs engager votre responsabilité pour nuisances olfactives.

Retrouvez l'info sur : www.marcillacvallon.com rubrique vivre et travailler



● Refonte du plan d'adressage de la commune

La réalisation d'un plan d'adressage a pour objectif de disposer d'adresses normées sur la commune. Il s'agit d'une compétence communale. Dans les faits, il faut procéder à la dénomination de l'ensemble des voies communales publiques et privées, des voies d'intérêt communautaire, et des voies départementales, ainsi qu'à la numérotation de tous les bâtis (habitations, commerces, entreprises, sites publics ...).

De ce fait, chaque bâti sera localisé grâce au nom de la voie par laquelle on y accède et par son positionnement dans cette voie.

Méthode d'adressage : Deux types de numérotation sont pris en compte pour positionner les bâtis : la numérotation sérielle (en règle générale, n° pairs à droite et n° impairs à gauche) et la numérotation métrique (les numéros attribués aux bâtis représentent la distance en mètres séparant le début de la voie et l'entrée de l'habitation, tout en respectant aussi le côté pair et le côté impair). Cette numérotation permet d'insérer de nouveaux numéros sans modifier la numérotation existante et sans risque de créer d'indices de répétition (bis, ter, quater, etc.).

Buts de l'adressage : Les principaux objectifs sont de garantir le positionnement de tout bâtiment à des fins de localisation (où suis-je ?) et de secours (pouvoir être atteint rapidement par les services de protection civile et de sécurité), ainsi qu'avoir des adresses certifiées et normalisées sur toute notre commune.

Bien entendu, nous nous attachons à conserver au maximum la numérotation et la nomination des voies existantes.

Une réunion d'information aura lieu dans le courant du 2^{ème} trimestre à la Salle des Fêtes pour présenter l'avancée des travaux et demander l'avis aux citoyens. (Sauf interdiction liée au Covid)

● Le mot des élus minoritaires

Lors du conseil municipal de novembre dernier, 13 élus sur 19 ont approuvé la mise en place d'une vidéo protection pour un coût de près de 18000 € HT, hors frais de fonctionnement. M. le Maire a justifié cet équipement en indiquant qu'il souhaitait surveiller les dépôts dits "sauvages" des ordures à la salle des fêtes, au parking du Cambou (cimetière) et à l'école maternelle Jean Auzel pour quelques dégradations mineures. Avant de déployer de tels moyens, ne gagnerions nous pas à nous inscrire d'abord dans une démarche plus positive, préventive et surtout moins coûteuse afin de réduire au maximum ces incivilités.

Nous proposons par exemple de mettre en place sur tous les points de collecte un support de communication pour sensibiliser encore et indiquer que chacun d'entre nous est responsable de ses déchets, du tri et a l'obligation d'emmener tous les encombrants en déchetterie avec un plan de localisation et les horaires d'ouverture. De manière exceptionnelle, pour les personnes à mobilité réduite et dans la précarité dépourvues de véhicule, la municipalité pourrait proposer une aide adaptée, à sa charge, pour le transport de certains encombrants tels que gazinière, matelas, etc. Le combat contre les incivilités est un travail de longue haleine, il passe par l'éducation de tous dès le plus jeune âge. Nous pensons que l'installation de ces caméras ne fera au mieux que déplacer le problème et faire apparaître de nouvelles décharges sauvages dans des endroits plus «improbables» ?

Quant à l'école, les dégradations mises en avant méritent-elles un tel dispositif ? On évoque aussi la "sécurité de nos enfants". Quid alors du traitement de l'école élémentaire Jean Auzel, de l'école des Prades ou même des collèges qui seront dépourvus de cet équipement ?

Les élus majoritaires ont réalisé un sondage «surprise» lors de la distribution des sacs poubelles. Les Marcillacois(es) ont dû répondre à la question suivante : "Êtes-vous pour ou contre les caméras ?", tout cela devant des photos bien sélectionnées, qui renvoyaient aux habitants de la commune une déplorable image de nos collecteurs d'ordure. Cette pseudo concertation s'est faite sans réel débat avec une présentation très succincte.

Nous demandons une vraie consultation citoyenne de tous les habitants de la commune sur ce sujet sensible. Nous demandons les mêmes consultations pour les projets à venir qui garantiront neutralité et transparence, du questionnaire aux résultats.

Un affichage public nous indique "PROTÉGEZ VOTRE VILLAGE, STOP AUX INCIVILITÉS, OUI AU RESPECT". Ce message laconique, peu clair, apparaît bien anxiogène. La qualité de vie à Marcillac-Vallon au quotidien est-elle si dégradée et si difficile ? De quels types d'incivilités parlons nous ? M. le Maire a confirmé le choix de la zone bleue, alors pourquoi ne fait-il pas respecter les règles de stationnement ?

Enfin, nous nous félicitons de la finalisation du nouveau site internet de la commune et des travaux de programmation de réfection de l'éclairage public, opérations qui avaient été engagées par l'ancienne municipalité.

N'hésitez pas à nous contacter pour nous faire part de vos questionnements sur la vie communale

(marcillaccommun@gmail.com – Tél: 06.35.94.71.91).

Jérôme FRANQUES - Nathalie GELY - Didier LAURENS - Bruno SELAS

On a frisé l'inondation ● Les chats suite

L'alerte de crue est donnée par la Préfecture, l'eau monte ! Un nettoyage efficace, durant l'été, par les services municipaux a permis au Cruou de se glisser sous la dalle sans dommage. Ce travail n'est efficace que si les berges en amont sont correctement entretenues ; malheureusement nous avons vu passer quelques troncs d'arbres ou des grosses souches qui auraient pu créer un barrage fatal. **Pour la sécurité de tous, l'entretien périodique des berges est essentiel.**

Les félins errants rue du Cayla et alentours ont dû déménager ! Espérons qu'ils s'acclimateront dans leur nouvelle demeure ! Rappelons qu'ils sont pris en charge par l'association de bénévoles "Chats des Rues" qui se charge de les nourrir et de les stériliser.

Donc en théorie l'apparition de nouveaux chats dans les rues de Marcillac sera le fait de géniteurs domestiques. Mais il y a aussi la rue Droite, la place de l'Église... Une population réduite est nécessaire pour éliminer d'autres « nuisibles » encore plus indésirables, mais, leur bien-être entraîne la prolifération. Donc évitez de les nourrir et en tout cas pas sur la voie publique. À suivre....

● Election du Conseil Municipal des Jeunes

Commune de Marcillac-Vallon

L'effervescence était palpable ce jeudi 11 février à l'école Jean AUZEL et à l'école des PRADES, c'est le grand jour, celui de l'élection du Conseil Municipal des Jeunes - CMJ.

Depuis quelques semaines déjà, les élèves de CM1 et de CM2 des deux écoles planchent sur le sujet avec les équipes enseignantes et le conseiller municipal délégué à ce conseil : le rôle d'un conseiller municipal, les compétences d'une commune, l'organisation d'une élection, etc.

Les candidat(e)s, après avoir pris un temps de réflexion, se sont déclarés, et ont réalisé de belles affiches, avec leurs idées de « campagne », épinglées aux murs du préau à l'école Jean AUZEL et sur les murs de la classe à l'école des PRADES.

Le jour de l'élection, bien préparés, candidats et candidates qui le souhaitaient, ont pu se présenter, exposer et défendre devant leurs camarades de classe, les points qu'ils aimeraient changer ou apporter à la vie de la commune.

Les candidats étaient très enthousiastes et foisonnaient d'idées pour Marcillac-Vallon : le sport, l'environnement, les loisirs, entre autres.

Munis de leur carte d'électeur et d'un stylo, le vote peut débuter :

Sous le préau le matin, pour l'école Jean AUZEL, pour respecter les consignes sanitaires du fait de la présence de deux classes, les unilingues et les bilingues,

Dans leur classe l'après-midi, pour les élèves de l'école des PRADES.

Ce vote s'est parfaitement déroulé, le choix en secret des candidats sur les listes dans « l'isoloir », le dépôt du bulletin dans l'urne, l'oblitération de la carte d'électeur avec le tampon officiel de la mairie et enfin la signature sur la feuille d'émargement.

A l'issue des votes, les conseillers municipaux de la Mairie ont procédé au dépouillement. En fin de matinée pour l'école Jean AUZEL et en milieu d'après-midi pour l'école des PRADES, le nom des nouveaux élu(e)s étaient enfin dévoilés.

LES NOUVEAUX ÉLUS

ANTONIO Jules BEDOS Ellyne BONY Angel BRENGOU-COSTES Séraphin CARVALHO DOS SANTOS Tiago DELETAGE Ludmila	FOULQUIER Charlène GASTON Inaya LAEZZA Luma LAFARGE Gabriel LAYRAC ISSALIS Camille MATHON Théo	MIR Clémence RENOU Cléo RICHARD Margot ROUANET Léo SOULIE Paul TURLAN Léna VIDAL Enzo
---	---	--

Ainsi le nouveau Conseil Municipal des Jeunes est formé de 10 conseillers ou conseillères pour l'école Jean AUZEL, et 9 pour l'école des PRADES.

La parité filles/garçons, ainsi que les niveaux CM1/CM2, ont été respectés.

Ce premier mandat courra jusqu'à fin août 2022.

Nous félicitons les nouveaux conseillers municipaux et tous les candidats qui n'ont pas été élus, mais qui n'ont pas démerité.

Pour mener à bien tous les projets qui seront choisis, la nouvelle équipe aura besoin de tout le monde : élus, parents, enseignants et tous les élèves de la commune... Il y eut bien sûr des déceptions mais personne n'est perdant car les conseillers pourront porter les idées de leurs camarades de classe.

Nous tenons particulièrement à remercier les enseignants qui ont encadré et participé à la mise en place de ce premier conseil municipal des jeunes.

Le CMJ sera officiellement mis en place lors d'une première réunion le samedi 20 mars 2021. **Reporté en raison de la situation sanitaire.**

● Brèves



Panneau d'information électronique

La commune vient d'acquérir un panneau électronique d'information. Celui-ci est installé à côté de la mairie et visible dans les deux sens de circulation du tour de ville. Il permet l'affichage d'informations d'intérêt général liées à la vie de la Commune et du territoire intercommunal. Il est ouvert aux associations. Un règlement disponible sur le site internet de Marcillac ainsi qu'un QR code qui vous permet de voir les annonces du panneau directement sur votre téléphone.

● La vie en EHPAD pendant la COVID



Nous avons tous souffert des conséquences du COVID même si nous ne l'avons pas contracté. Les contraintes sanitaires, les confinements, les couvre-feux et le climat anxiogène ont été des facteurs éprouvants et le sont encore. Pour autant ce n'est rien au regard de ce qu'ont subi nos aînés en EHPAD. Privés de contact avec leurs enfants et petits-enfants et restreints dans leurs déplacements y compris dans leur établissement, cette période a été encore plus douloureuse à vivre pour eux.

Nous sommes allés à leur rencontre au Vallon et à Saint-Joseph pour recueillir leurs impressions et la façon dont ils ressentent cette période. Nous avons aussi interrogé les professionnels de ces structures pour comprendre comment ils ont dû adapter leur organisation pour atténuer l'impact pour leurs résidents.

Le point de vue des structures

- « Notre préoccupation était de conserver le sens de l'accompagnement et d'éviter les risques de glissement des plus fragiles ». Pour cela le personnel s'est mobilisé pour apporter plus de présence auprès des résidents et proposer des solutions

innovantes.

C'est ainsi qu'à « Saint Joseph l'espace repas a été démultiplié pour répondre à la nécessité de distanciation. Ce changement d'aménagement bien que complexe du point de vue logistique pour apporter les repas a, cependant, eu des retombées positives. En effet, la création d'espaces plus limités a réduit sensiblement le volume sonore pendant les repas ce qui a favorisé les échanges entre les résidents et rendu le lieu plus convivial. C'est pourquoi nous allons maintenir durablement cette disposition pour améliorer le bien-être des résidents ».

De la même manière au Vallon, la salle de repas s'est étendue dans l'espace d'activité et les résidents ont trouvé que la nouvelle table leur a permis de mieux échanger.

Par ailleurs l'équipe d'animation a su relever le défi de l'isolement pour offrir une continuité des occupations. Soit en proposant des activités individuelles soit des prestations communautaires adaptées. C'est ainsi que s'est mis en place le « quine des couloirs » qui a été un moment de détente apprécié de tous tout en restant sur le pas de porte de sa chambre. Mais aussi les séances avec des outils de visioconférence tels que « SKYPE ou ZOOM » qui ont été unanimement saluées. Enfin, la mise en place de l'application Familéo devrait également offrir de nouvelles possibilités d'échanges avec les familles.

Le point de vue des résidents

Cette période a été très difficile à vivre et certaines personnes restent encore très marquées par la privation de liberté. Voici ce qu'elles nous rapportent :

- « Au début nous avons eu le sentiment d'être emprisonnés. Confinés pendant de longues semaines dans nos chambres, sans être au contact de nos proches nous a semblé une éternité ».

- « Quand vous savez que votre fils va venir vous rendre visite, vous vous apprêtez, vous allez essayer de paraître en forme. Si vous ne voyez personne, pourquoi vous laver, vous habiller, sortir de votre lit ? »

L'une d'elle rappelle : - « le plus difficile a été le moment où les portes ont dû être fermées à clé. Le sentiment d'emprisonnement a alors été très douloureux à supporter ».

- « Nous sommes cependant reconnaissants envers les soignants pour leur sollicitude et leurs efforts pour alléger nos peines ».

- « Espérons que le vaccin qui nous a été administré nous permettra de revenir à nos conditions de vie antérieures ».

L'étape du vaccin passée pour la quasi totalité des résidents, toutes et tous attendent maintenant impatiemment les annonces du Gouvernement sur l'assouplissement des mesures sanitaires afin de pouvoir retourner auprès de leurs enfants et de revoir leurs maisons ».

● Brèves



Une nouvelle balayeuse de voirie pour Marcillac

On voit circuler sur nos rues une nouvelle balayeuse aspiratrice de marque SCHMIDT modèle SWINGO CS256. Cette nouvelle machine que la municipalité vient d'acquérir pour un montant de 95 991€ HT, remplace l'ancienne devenue obsolète. Elle est équipée d'un nettoyeur à haute pression et d'un aspire-feuilles avec grille intégrée pour le nettoyage des grilles d'eaux pluviales.

Elle va servir sur l'ensemble du bourg y compris sur les lotissements dans les hauteurs de Marcillac ce qui ne pouvait pas se faire auparavant du fait des limitations techniques de l'ancien matériel.

Outre ses performances et sa polyvalence, elle apportera un surcroît de confort pour les employés municipaux.

● Campagne contre les incivilités

Vous n'êtes pas sans savoir que l'équipe municipale a mis en place depuis décembre dernier des actions mensuelles pour lutter contre les incivilités (dépôts sauvages, tris sélectifs, entre autres).

Un article est paru dans la presse en décembre pour annoncer cette campagne.

Lors de la distribution des sacs poubelles en janvier, l'équipe municipale était présente pour expliquer le pourquoi de la démarche avec photos à l'appui. Elle évoquait alors la possibilité d'installer des caméras de vidéo protection s'il n'y avait pas d'amélioration, à savoir une prise de conscience de chacun sur la nécessité de respecter les lieux en ne laissant rien à l'extérieur des containers. A l'issue de la distribution des sacs, 2/3 des personnes s'étant déplacées pour récupérer les sacs semblent d'accord pour la pose de caméras de vidéo protection, alors qu'1/3 d'entre elles semblent défavorables.

En février dernier, des affiches ont été distribuées dans les commerces pour continuer dans cette démarche. Ces affiches ont pour but de sensibiliser les gens sur leur façon d'agir, en aucun cas, elles ne sont là pour juger ou dénoncer le comportement de son voisin. Chacun est responsable et doit prendre conscience de ses actes.

Les 19 nouveaux jeunes élus du futur Conseil Municipal des Jeunes sont très motivés pour participer à cette démarche et ont déjà de nombreuses idées à nous soumettre. Ils n'attendent qu'une chose avec impatience, pouvoir les mettre en place ! L'équipe municipale va bien sûr tout faire pour les accompagner dans ce sens.

Concernant le tri sélectif, le taux de refus augmente considérablement et systématiquement en période estivale. L'équipe municipale va prendre contact très prochainement avec les propriétaires des gîtes et des chambres d'hôtes pour distribuer le mémo tri de notre communauté des communes, et ainsi évoquer l'importance de ce tri à destination des touristes lors de leur venue dans notre commune.

Concernant les dépôts sauvages, quatre mois après le début de cette campagne, nos agents municipaux constatent une amélioration sur le terrain. Ne relâchons pas nos efforts ! C'est tous ensemble que nous réussissons à avoir un environnement sain et respectueux de chacun.

STOP incivilités

● Notre patrimoine



Bramarigues :

le travail à ferrer, témoin de la vie passée

Implanté sur un terrain communal en plein coeur du hameau de Bramarigues, un ancien travail à ferrer les boeufs témoigne d'une activité ancestrale que les jeunes générations n'ont pas connue. Son ossature chancelante porte les stigmates des outrages du temps, mais l'appareillage s'acharne tout de même à rester debout comme pour éviter de sombrer dans l'oubli. Ce vestige du temps passé éveille pourtant de nombreux souvenirs chez les plus anciens qui gardent toujours en mémoire des images de son fonctionnement. Ici on l'appelait le « congreilh », alors qu'ailleurs en Occitanie on employait plutôt les termes de ferradou ou de trabalh. Au moment où la traction animale était le seul moyen de locomotion dans les campagnes pour tirer charrettes et charrues, il était nécessaire de ferrer les animaux de trait, et en particulier les boeufs, pour éviter une usure précoce de la corne de leurs sabots. « L'animal était rentré à reculons dans le congreilh, sanglé puis légèrement soulevé à l'aide d'une poulie, pour que le maréchal-ferrant puisse oeuvrer

en toute sécurité » raconte Michel B. qui, à l'époque, se réjouissait d'assister « au spectacle » en compagnie des autres gamins du village. « C'est Justin Fages, le forgeron de Marcillac, qui, armé de marteaux, ciseaux, poinçons, râpes et tenailles, s'acquittait de cette tâche. Avec une grande habileté manuelle, il déferrait la bête, parait son pied en taillant et limant la corne qui avait poussé, posait le fer sur l'onglon de l'animal, puis le clouait avec sa mailloche ». Le souvenir de ce savoir-faire ancestral risque aujourd'hui de disparaître si l'on n'y prend pas garde. Malgré sa modeste apparence, le « congreilh » de Bramarigues, dernier témoignage de cette activité traditionnelle sur notre commune, mériterait d'être préservé. Un projet de rénovation porté par quelques bénévoles et soutenu par la mairie serait le bienvenu afin de conserver cet héritage du patrimoine rural qui pourrait aussi devenir un élément décoratif du hameau.

● Foot Vallon



Le club de Foot Vallon regroupe une catégorie Seniors et U19, les catégories charnières des U17-U15 et une école de foot englobant toutes les autres tranches d'âge, avec un accueil dès 5 ans. Notre club compte 250 licenciés toutes catégories confondues, issus essentiellement du Vallon . Cette saison, ce chiffre est en chute de 8% et notamment sur les catégories 6/9 ans où la baisse est de 18%. La crise sanitaire en est une des principales causes.

Le groupe seniors est très dynamique avec un staff travaillant dans la continuité de la saison 2019-20 écourtée mais ponctuée d'une promotion et un très bon parcours en Coupe de l'Aveyron notamment.

Des parcours remarquables également pour nos catégories jeunes ces dernières années . Ces résultats témoignent de l'investissement total et de la qualité de l'encadrement bénévole qui fait les efforts de formations nécessaires à la progression de nos jeunes.

Le club est engagé dans le programme éducatif fédéral avec une politique de promotion du foot féminin (les « Vallonnettes »), des actions citoyennes telles qu'une collecte d'équipements de foot au profit d'enfants du Ghana , l'éducation à éco-citoyenneté lors de certains jeux techniques .

Pour pérenniser toutes ces actions et soutenir l'évolution du Foot Animation (jusqu'à 11 ans les enfants ne sont pas engagés dans des compétitions officielles mais uniquement des oppositions éducatives inter-clubs) .

Cette dynamique reste fragile et cette situation s'est aggravée avec la COVID qui a empêché les animations habituelles et limité la contribution de nos sponsors.

Les dirigeants ont proposé des solutions alternatives pour entretenir le lien social (vente de calendrier directement dans des commerces partenaires, choucroute à emporter,...) mais les surcoûts liés à la pandémie ont pesé lourd sur les comptes. Tous sports amateurs confondus, le milieu associatif souffre donc de la période que nous traversons. Nous nous dirigeons vers une reprise vivement attendue mais inquiétante, car cette dernière année aura des conséquences financières mais aussi humaines, les clubs perdant ces bénévoles pourtant vitaux, légitimement inquiets et parfois fatigués de s'investir sans voir leur vivier se renouveler.

Espérons donc pouvoir envisager une reprise des entraînements dès le mois d'août et à partir de septembre pour l'école de foot.

● Judo

Le Judo Club Marcillac traverse la crise.

Depuis le mois de Mars 2020 le Judo Club de Marcillac a dû stopper ou adapter ses activités au gré de l'évolution de la crise sanitaire. Aujourd'hui, même si les cours de judo sont encore suspendus, nous espérons vivement un retour rapide de nos judokas sur les tatamis.

En attendant, des activités de plein air seront proposées à nos Judokas en herbe dans le courant du mois d'avril au parc de Vabre en partenariat avec le Dojo Ruthénois et dans le respect des règles sanitaires en vigueur. Le dojo de Marcillac sera quant à lui réouvert dès que la situation sanitaire sera plus favorable. Gageons que ce sera le cas cet été et que des cours pourront être proposés pendant les grandes vacances comme cela avait été le cas l'année dernière.

Les membres du bureau souhaitent remercier tous les parents qui ont renouvelé la licence de leurs enfants pour la saison 2020-2021 malgré les doutes qui planaient au moment des inscriptions sur le maintien des cours. En effet le Judo Club Marcillac compte aujourd'hui autant de licenciés que l'année passée malgré le contexte. Conscient que le prix de la licence représente un coût non négligeable pour bon nombre de familles (qui n'ont malgré cela pas hésité à renouveler la licence de leurs enfants), le Club devrait proposer une licence à prix réduit (<40Euros) pour les licenciés de cette saison qui souhaiteraient poursuivre le Judo sur la saison 2021-2022.

Autre bonne nouvelle pour les licenciés, le projet de remplacement des tapis du dojo Beausoleil devrait aboutir dans les semaines à venir, il est donc très probable que la reprise du Judo dans le dojo se fasse sur de nouveaux tapis. À ce titre le bureau du Judo Club tient à remercier chaleureusement la mairie de Marcillac, le Crédit Agricole et la Communauté des communes qui ont rendu cet investissement indispensable possible.

À plus long terme le Club devra amorcer des discussions avec la mairie de Marcillac pour trouver un nouveau site pour le dojo, en effet les bâtiments du dojo Beausoleil étant relativement vétustes. Un nouveau dojo pourrait être une belle opportunité pour améliorer le confort dans la pratique de notre sport, pour organiser des événements (rencontres inter-dojo ou des compétitions) que nos installations actuelles ne permettent pas d'envisager, mais également pour proposer de nouvelles activités (Taiso, Self défense, Ne waza...)

En attendant de se retrouver sur les tatamis nous donnons rendez-vous très bientôt à tous les petits judokas, en plein air, au parc de Vabre, où ils pourront enfin s'exprimer et libérer leur énergie débordante.



Naissances

HARANT

Théodore, Constantin, Adrien 19 décembre 2020

BURTSCHELL

Eleya, Shaïan 3 mars 2021

BOULARÈS GORSE

Maël, Hakan, Juliano, Jean 5 mars 2021

FOURNIER

Timo, Clement 19 mars 2021

Décès-en-2021

CAMALY Benoit 22 décembre

MAURY Rosette 6 janvier

GALLICIEN
veuve **CANCE** Marie 17 janvier

LAVERGNE Roger 17 janvier

BOUGNOL
épouse **BRAS** Marie-Thérèse 26 janvier

VORS veuve **FRIC** Marie 27 janvier

DIOT Jean 8 février

PÉRIÉ veuve **ECHE** Simone 18 février

VIDEIRA Antonio 2 mars

DELAURE Fernand 7 mars

LEFEVRE veuve **LOUBIÈRE** Juliette 9 mars

BOUAT veuve **FALCON** Eliette 14 mars

Urgences

18 - Pompiers

15 - SAMU

17 - Gendarmerie Marcillac 05 65 71 72 02

3237 - pharmacie de garde

Médecins Marcillac-Vallon 05 65 71 73 85

Pharmacie Marcillac-Vallon 05 65 71 72 03

Services Publics

MAIRIE

Courriel : mairie@marcillacvallon.fr

Site internet : marcillacvallon.fr

Téléphone 05 65 71 72 25

Horaires d'ouverture du secrétariat

- Lundi 8H30 / 12H30 et 13H30 / 18H30

- Mardi 8h30 / 12h30 (fermé l'après-midi)

- Mercredi 8H30 / 12H30 et 13H30 / 17H30

- Jeudi 8h30 / 12h30 (fermé l'après-midi)

- Vendredi 8H30 / 12H30 et 13H30 / 17H30

Permanence des élus : dernier samedi de chaque mois de 10h à 12h.

COM. de COM. CONQUES -MARCILLAC

La maison du territoire

28 avenue Gustave Bessiere Tél. : 05 65 71 86 20

Courriel : contact@cc-conques-marcillac.fr

DECHETTERIE (route de Malviés)

Ouverture du lundi au vendredi de 14h à 18h30 et le samedi de 10h à 12h et de 14h à 18h30

TRESORERIE

2 avenue des Prades tél. : 05 65 71 72 04

Ouverture du lundi au vendredi 9h à 12h et de 13h45 à 16h30 fermé le vendredi

● Une nouvelle centenaire à l'EHPAD Saint Joseph

Sœur Stella Cantaloube est la première des 4 autres centenaires de la maison. Elle est née le 13 avril 1921 à Malleville (12). Elle a 4 frères et sœurs.

Sœur Stella est entrée dans les ordres à l'âge de 16 ans dans la congrégation Saint Joseph, communauté à laquelle elle a toujours été très attachée et appréciée.

Elle a assuré un poste d'enseignante. Tout d'abord à la Vaysse, commune de Vezin où elle a bravé le froid du Lévézou à une époque où l'on se déplaçait uniquement à pied. Par la suite, elle rejoint le village de Sanvensa où elle a continué d'enseigner en s'investissant dans la paroisse de ce village.

Enseignante rigoureuse et aimée des élèves, elle achève sa carrière à Marcillac à l'école des Prades.

Résidente du THERON, elle intègre la maison de retraite en 2010 afin de profiter de la quiétude d'une retraite bien méritée.

Toujours alerte, seule la surdité handicape sa vie en rendant sa communication parfois difficile. Mais elle est bien présente à la vie de la communauté, elle participe aux offices et aux animations de la maison.

Ce mardi 13 avril, elle fête dignement ses 100 ans avec les résidents de l'établissement et plus particulièrement avec sa communauté ; dans un contexte sanitaire empêchant les grandes fêtes d'il y a peu de temps, mais dans une joie partagée.

